

Annick Bourdin
Présidente Les Vigies de La Coursive
58 rue Gambetta
17 000 La Rochelle

La Rochelle, le jeudi 28 novembre 2019

Madame la Présidente

Une délégation de notre association Les Vigies de La Coursive a été reçue le jeudi 21 novembre 2019 par MM. Bruno Odin, vice-président, et Vincent Coppolani, membre du conseil d'administration de La Coursive.

Je tiens à vous remercier de votre contribution à l'organisation de cette rencontre.

Toutefois, notre délégation a regretté votre absence personnelle à ce rendez-vous. En effet, vous en aviez, vous même, choisi la date, après un temps long de réflexion pour répondre, le 29 octobre, à notre demande effectuée le 2 octobre.

Cela étant dit, nos échanges avec MM. Odin et Coppolani nous conduisent à vous demander des précisions sur les points suivants :

Campagne d'abonnements : la réflexion que le directeur de La Coursive compte engager sur les évolutions de la campagne d'abonnements - « au premier semestre 2020 » , selon M. Odin - sera-t-elle ouverte aux spectateurs abonnés adhérents ?

Cette question vous a été posée dans notre envoi mail du 14 novembre et le vice-président de La Coursive n'a pas été en mesure de nous répondre avec précision le 21 novembre.

Ouverture du conseil d'administration de La Coursive au(x) spectateur(s) : comptez-vous lancer un appel à candidatures pour les représentants des spectateurs au conseil d'administration de La Coursive ?

Cette question vous a été posée dans notre envoi mail du 14 novembre et le vice-président de La Coursive n'a pas été en mesure de nous répondre avec précision le 21 novembre.

M. Odin nous a bien précisé qu'il n'y aurait qu'un siège dévolu à un spectateur, en tant que membre associé.

Les comptes annuels de La Coursive : M.Coppolani a évoqué devant notre délégation « l'énorme déficit » de l'année (...)

Nous sommes à la recherche du bilan de la Scène nationale de La Rochelle pour cette année.

Sur le site Internet du JOAFE (Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprises), il est indiqué que les associations ont obligation de publier comptes annuels et rapports du commissaire aux comptes dès lors que le montant des subventions qu'elles perçoivent atteint ou dépasse 153000 euros.

C'est le cas pour La Nouvelle Scène (La Coursive depuis le JO du 25 mai 2019). Or, sur le site JOAFE, notre association Les Vigies a accès aux comptes annuels de La Coursive pour les seules années 2006, 2008 et 2018.

Rien d'autre, rien entre 2008 et 2018.

Selon vous, cette publication au JOAFE est-elle obligatoire, facultative pour La Coursive ?

Notre association souhaite connaître les modalités d'accès aux comptes annuels de La Coursive pour les exercices 2008 à 2017 inclus.

Rapport d'activités saison 2018-2019 : M. Odin nous a indiqué que ce rapport d'activités avait été validé par l'assemblée générale de l'association La Coursive lors de sa réunion du 16 mai 2019. Merci de nous confirmer cette date.

La saison 2018-2019 n'étant pas achevée à la date du 16 mai 2019, nous voyons mal comment cette validation a pu avoir lieu ce jour là.

Convention pluriannuelle d'objectifs : M. Odin a indiqué à notre délégation que cette convention n'était pas finalisée et qu'il ne s'agit pas d'une priorité absolue.

L'association Les Vigies de La Coursive mentionne auprès de vous l'obligation faite à tout(e) directeur(trice) d'une Scène nationale de rédiger sa première convention dans un délai de six mois après sa prise de fonctions.

Obligation rappelée dans l'arrêté du 5 mai 2017 du Ministère de la culture et de la communication, arrêté signé par Mme Audrey Azoulay alors ministre (Journal Officiel du 11 mai 2017). Lire Annexe de cet arrêté, section II-2

Je vous remercie pour la lecture attentive de ces questions et observations.

Dans l'attente d'une réponse dans les meilleurs délais

Je vous prie de croire, Madame la présidente, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Annick Bourdin
Présidente Les Vigies de La Coursive